

Restaurant Scolaire de Saint-Herblon

Année 2016-2017

Depuis le mois de février 2016 nous vous avons communiqué vos identifiants pour aller sur votre portail famille, vous pouvez toujours nous le redemander par mail, Vous trouverez vos factures qui sont calculées tous les mois, il n'y a plus de facture papier.

Si problème de paiement, contactez l'association les p'tits pirates par mail.

TARIFS*

Plein temps : 3,45€ le repas, mensualisation sur 10 mois soit	47,95€ par mois
$\frac{3}{4}$ temps : 3,45€ le repas, mensualisation sur 10 mois soit	36,20€ par mois
Occasionnel :	3,85€ par repas
PAI** nécessitant un panier repas (enfants allergiques)	1,00 € par repas

REMBOURSEMENT DES REPAS

- ↳ L'absence à un repas prévu ne donne pas droit à un repas un autre jour.
- ↳ Les repas sont remboursés lors des sorties scolaires, des journées pédagogiques, des absences d'instituteurs et des jours de grève signalés par les instituteurs.
- ↳ Les repas sont remboursés lors des absences pour maladie, à condition que les parents préviennent le restaurant scolaire avant 8h30.
- ↳ Chaque repas sera remboursé à hauteur de 3,10€. La régularisation des remboursements des repas se fera sur le mois suivant.

ALLERGIES

Pour les enfants allergiques, il est nécessaire d'établir un PAI.

MEDICAMENTS

Aucun médicament avec ou sans ordonnance n'est accepté à la cantine (sauf PAI).

OBJETS CASSES OU DEGRADÉS

Tout objet détérioré ou cassé sera facturé sur le trimestre suivant :

Assiette : 4 €	Verre : 1 €	Ramequin : 1€	Coupelle : 1€
Couverts (cuillère, couteau, fourchette, petite cuillère) : 1 €			
Dégradation du mobilier : 4.60 €			



*tarifs susceptibles d'être revus en cours d'année en fonction de l'augmentation des matières premières

** protocole d'accueil individualisé

Restaurant Scolaire de Saint-Herblon

Année 2016-2017

A CONSERVER

L'association vous informe des quelques modalités à suivre pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

FONCTIONNEMENT

Les enfants de maternelle bénéficient d'une serviette en tissu fournie par le restaurant scolaire et les primaires de serviette en papier.

Les vêtements doivent être marqués.

La cantine sert des repas équilibrés, il est donc inutile d'apporter des compléments alimentaires (condiments, boissons), sauf avis médical.

Le menu est disponible sur le site de la mairie de Saint-Herblon www.saint-herblon.fr - rubrique Jeunesse/restaurant scolaire, également affiché au pôle de restauration, et aux entrées des écoles.

INSCRIPTION

Le choix d'inscription en $\frac{3}{4}$ temps ou plein temps fait en début de trimestre ne sera pas modifiable au cours du trimestre. La modification pourra être demandée avant la fin du trimestre précédent, et pour toute sa durée.

1^{er} trimestre : septembre à décembre

2^{ème} trimestre : janvier à mars

3^{ème} trimestre : avril à juillet

Pour tout changement d'inscription, veuillez envoyer un mail à l'association : association.petitspirates@gmail.com

ABSENCE et REPAS OCCASIONNEL

En cas d'absence, prévenir la cantine avant 8h30 pour pouvoir bénéficier du remboursement des repas prévus par le règlement intérieur.

En cas de repas occasionnel, prévenir la cantine avant 8h30.

Une messagerie vocale est mise à votre disposition.

 **02.40.96.38.37**

PAIEMENT DES REPAS

Afin de vous faciliter les règlements et les remboursements, nous vous conseillons le paiement par prélèvement :

- les sommes sont prélevées le 10 de chaque mois

Les règlements par chèque sont également possibles, dès réception du mail vous devez déposer le règlement dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire.